



Tous personnels contractuels : revalorisation (faible) des allocations chômage, pénalisation des plus précaires

jeudi 31 août 2023, par [CGT educ'action](#)

Alors que l'inflation dépasse les 5 % en 2023, atteignant 15,4 % sur les produits alimentaires, le conseil d'administration de l'Unedic, réuni le 27 juin notamment pour revaloriser les allocations chômage, a statué sur une augmentation de 1,9 %.

La question majeure des minimas

Compte tenu du contexte inflationniste, ce montant est d'autant plus faible qu'une fois de plus, il pénalise les revenus les plus faibles, nombreux parmi les allocataires : plus de 40% des allocations sont proches, voire au-dessous du seuil de pauvreté.

Lors du conseil d'administration, toutes les organisations syndicales se sont abstenues de voter cette revalorisation insuffisante. En effet,

si une seule organisation syndicale avait voté contre, cela aurait induit une non-revalorisation des indemnités

explique Denis Gravouil, secrétaire confédéral en charge de la protection sociale et des retraites.

Dans ce contexte, la CGT a réussi à initier une réflexion autour de la question d'un réel minima pour les allocations.

Aujourd'hui, le minima est censé être de 31 euros brut par jour. Mais la règle veut que personne ne puisse toucher plus de 75 % de son salaire de référence. Environ 40 % des allocataires sont des travailleur·euses précaires, des temps partiels subis, des femmes ou des jeunes dont la rémunération, très basse, atteint péniblement quelques centaines d'euros.

Ils devraient donc bénéficier, en théorie, de 31 euros par jour. Mais dans la réalité des faits, ces travailleur·euses précaires se retrouvent avec une allocation de 10 ou 15 euros par jour, en raison de la règle des 75 %.

Patronat et gouvernement main dans la main

Dans le même temps, le gouvernement poursuit le saccage de l'assurance chômage. Après **le décret de février, qui réduit les droits à l'assurance de 25 % pour les allocataires**, une diminution qui touche de plein fouet les précaires, **il annonce sa volonté de capter plus de deux milliards d'euros supplémentaires sur la collecte destinée au paiement des allocations, afin de financer le futur France Travail.**

Face au risque de ponction par le gouvernement, le patronat manque une occasion de défendre l'Unedic et de réaffirmer son objet : **indemniser les travailleuses et travailleurs privés d'emploi**. Il affirme ainsi sa complicité avec le gouvernement pour qui les intérêts des travailleur·euses passent après ceux du capital.

Toutes les organisations syndicales demandent au patronat de revoir ses positions, et la CGT revendique :

- 10 euros supplémentaires par jour pour tou·tes les allocataires ;
- la définition d'une véritable allocation plancher pour remonter 40 % des allocations au moins au-dessus du seuil de pauvreté ;
- la prise en compte de l'inflation dans le calcul de la revalorisation des allocations.

[*Lire l'article sur notre site confédéral*](#)